



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 5336

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'augmentation des cancers du côlon, responsable du décès de 15 000 personnes chaque année en France. Or, un dépistage précoce permet de diminuer d'un tiers le risque de mortalité dans les dix ans. S'agissant d'un réel problème de santé publique, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour une meilleure prise en charge de cette pathologie et dans quel délai.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est particulièrement attaché à rééquilibrer la politique de santé pour mieux assurer la prévention, les soins et la réadaptation. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 % à 3 % des personnes de 50 à 74 ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. A terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur vingt, et de gros polypes précancéreux quatre fois sur vingt. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France, chaque année. La pratique du dépistage organisé pourrait entraîner une diminution du nombre de coloscopies pratiquées, du fait d'une meilleure sélection des patients chez lesquels cet acte serait effectué. C'est ainsi que la mise en place de ce programme s'effectuera, dans un premier temps, par la sélection de vingt sites pilotes. Douze départements ont d'ores et déjà été sélectionnés pour mettre en oeuvre le dépistage organisé du cancer colorectal, huit autres le seront d'ici à la fin de l'année. Les modalités de la généralisation de ce dépistage seront fixées après l'étude de sa faisabilité au regard des résultats donnés par les vingt sites pilotes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5336

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3844

Réponse publiée le : 9 décembre 2002, page 4837